

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Les Infos du Municipal 5 juillet 2024

FELICITATIONS AUX DIPLÔMÉ-E-S

Nous adressons nos sincères félicitations à nos apprenti-e-s pour la réussite de leurs examens finaux et l'obtention de leur CFC.

- Administration communale : Mme Stéphanie Makelela a obtenu le CFC d'employée de commerce.
- Crèche municipale Bidibule : M. Ronan Toedtli a obtenu le CFC d'assistant socio-éducatif.
- Ecole à journée continue Le Signol'air : M. Fabien Viennet a obtenu le CFC d'assistant socio-éducatif.

Nous avons eu beaucoup de plaisir à les soutenir pendant leur formation et leur souhaitons plein succès pour leur avenir personnel et professionnel.

PERSONNEL COMMUNAL

Durant ce premier semestre 2024, le Conseil municipal a décidé d'engager plusieurs collaborateur/trice/s au sein des services communaux.

Au 1^{er} janvier 2024, Mme Mélanie Schleiffer a été promue en qualité de cheffe de la section du service des loisirs, sport, culture.

Au Centre d'animation de jeunesse du district, Mme Fanny Benacloche a débuté son activité au 1^{er} avril 2024 en qualité d'animatrice socio-culturelle afin de renforcer l'équipe encadrante.

Au 1^{er} juin 2024, Mme Nina Renaud a pris ses fonctions afin de renforcer l'équipe des assistantes sociales pendant une année, au bénéfice d'un contrat à durée déterminée.

Le Conseil municipal félicite toutes ces personnes pour leur nomination. Il leur souhaite la bienvenue et plein succès dans leur nouvelle activité, tout en se réjouissant de leur collaboration.

HORAIRE SPECIAL DES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET PAUSE DU CONSEIL MUNICIPAL EN PERIODE ESTIVALE

Du lundi 8 juillet 2024 au vendredi 2 août 2024, les bureaux de l'administration communale seront ouverts au public uniquement les lundis matin, mardis matin et jeudis matin de 08h30 à 11h30. Des rendez-vous peuvent être fixés par téléphone ou par courriel durant l'horaire estival susmentionné. La reprise de l'horaire habituel se fera le lundi 5 août 2024 à 08h30. En cas d'urgence, vous pourrez appeler le service de piquet du service de l'électricité au no 032 / 752 10 99. Le Conseil municipal a tenu sa dernière séance le 24 juin 2024 et reprendra ses travaux le 12 août 2024 puis le 19 août 2024 et ensuite, au rythme d'une séance tous les 15 jours afin de respecter le calendrier établi en début d'année.

DEFIBRILLATEURS A LA NEUVEVILLE

La Commune de La Neuveville dispose de 9 défibrillateurs sur son territoire. Ils se trouvent :

- Place de la Liberté, installé sur un support, **devant le bâtiment de la Mairie, côté nord** ;
- Place de la Gare 3, installé sur un support, **devant l'entrée du Centre des Epancheurs** ;
- Chemin de la Plage 10, **contre la station de pompage sur la façade sud, côté est**. En face du mur du Restaurant de la Plage ;
- Chemin de St-Joux 22, **à l'intérieur du bâtiment du Restaurant O'Ié**, sur le mur droit à l'entrée.
- Chemin du Signolet 8, sur la face gauche du mur, **à l'entrée extérieure de la halle de gymnastique de l'école primaire et enfantine**.
- Chemin des Prés-Guëtins 17, sur la face gauche du mur, **à l'entrée extérieure de la halle de gymnastique du Collège du district**.
- Route du Vignoble 21, **placé à l'extérieur du bâtiment du service de l'équipement, sur la face sud, face à la Cave de Berne**.
- Rue des Mornets 25, **placé sur le mur nord de la station de couplage**.
- Schafisweg 39 à Chavannes, **placé contre le mur, à côté de la station transformatrice de Chavannes**.



Ces appareils sont à utiliser en cas d'arrêt cardio-respiratoire uniquement. Après avoir décroché l'appareil de son boîtier, appuyez sur « Push to Call », un/une opérateur/trice du 144 indique les directives à suivre, étape par étape. Les défibrillateurs sont directement reliés à un centre d'appels d'urgences 24/24 et 7j/7. Des panneaux en français, en allemand et en anglais avec les instructions d'utilisation sont placés à côté de chaque appareil.

A NOTER ! Pour prévenir les utilisations abusives, chaque défibrillateur est placé dans un boîtier antivol mis sous alarme.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL